

Jean-Pierre Obin, l'interview



Bonjour Monsieur, merci d'être ici parmi nous. Nous allons donc vous poser quelques questions sur votre ouvrage Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, mais aussi sur quelques points d'actualité.

Elisa: Pour commencer Frédérique VIDAL, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, se trouve au cœur d'une polémique d'une rare violence depuis deux semaines, après avoir demandé la création d'une commission d'enquête sur « l'islamo-gauchisme » dans le milieu universitaire. Quelle est votre position ? Qu'est-ce exactement que « l'islamo-gauchisme », si cela existe ?

Je n'aurais pas utilisé ce terme, c'est beaucoup plus compliqué que ça. L'islamo-gauchisme a une réalité, c'est l'alliance objective, volontaire, assumée entre un certain nombre de forces de Gauche dans les années 1970-90-2000, et l'islamisme. La première manifestation d'islamo-gauchisme se fait autour de l'Ambassade américaine en Iran en 1979. C'est la première fois que des militants d'extrême-gauche et des militants islamistes s'allient dans un même combat. Cet islamo-gauchisme a été théorisé dans un livre *le Prophète et le prolétariat*, par un communiste britannique en 1994, où cet auteur défend l'idée que les forces de gauche (enfin d'extrême-gauche) et les islamistes doivent s'allier, « partout où l'islamisme n'est pas au pouvoir. », dit-il. La leçon iranienne avait quand même été assimilée. Donc on peut s'allier sur des sujets : le combat contre le sionisme, le combat contre l'impérialisme américain, le combat contre « l'islamophobie » etc.

Sur un certain nombre de sujets, on peut s'allier avec les islamistes « toujours contre l'État », dit-il. Il s'agit de combattre plus efficacement l'État en étant des alliés objectifs. Nous ne sommes absolument pas sur le même projet politique, on a des athées convaincus d'un côté, des « fous de Dieu », des fanatiques de l'autre, on peut donc se retrouver sur des combats particuliers. C'est ça l'islamo-gauchisme !

Aujourd'hui dans l'université française, c'est beaucoup plus compliqué. En fait un certain nombre de départements de sciences humaines de l'université française ont été pris en otage en quelque sorte,

par un certain nombre de courants idéologiques qui proviennent non pas de l'islam, mais des universités américaines, ce qui n'a rien à voir. Mais là, il y a une espèce de confusion qui s'opère dans les termes, le mot « islamo-gauchisme » est devenu une sorte d'injure, qu'on utilise parfois, peut-être à bon escient, mais en tout cas là je ne pense pas tout à fait.

Kahina: Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, a fréquenté durant sa scolarité l'établissement catholique privé Stanislas. Cet établissement fait toujours partie des défenseurs historiques de la non-mixité à l'école, et a notamment été accusé d'homophobie et de sexisme. Le ministre est devenue maintenant un grand défenseur de la laïcité, cependant il se fait fréquemment attaquer sur son passé scolaire sur les réseaux sociaux. Trouvez-vous ces attaques légitimes ?

Je trouve très méchant le fait d'attaquer un homme sur son passé scolaire. On a le droit de changer quand même dans une vie ! Enfin moi je ne me risquerais pas à critiquer quelqu'un sur ce qu'il a fait à la maternelle, ça me semble pas très correct comme type d'argument... Un « coup bas » comme on dit en boxe.

E: L'idéal méritocratique est principalement ce sur quoi l'école s'est construite. Pierre Bourdieu considère que l'école va renforcer les inégalités de chance tout au long de la scolarité des élèves, en récompensant ceux qui sont avantagés par leur quantité de capital économique et culturel, qui varie en fonction des classes sociales. « L'école transforme ceux qui héritent en ceux qui méritent » dit-il. En parallèle, vous expliquez dans votre ouvrage que la nouvelle classe des prolétaires définie par Karl Marx, serait « remplacée » par la population musulmane. Et aussi que ce sont les enfants, en difficulté à l'école et dans des établissements jugés abandonnés, qui sont les premières cibles de la radicalisation. Ne faut-il donc pas remettre en question ce concept de méritocratie, l'adapter, et mieux développer la discrimination positive?

Oui, c'est une politique qui se discute. En fait la discrimination positive, elle existe depuis longtemps, c'est ce que l'on appelle, depuis 1946, depuis la Libération, « les politiques redistributives » qui sont inscrites au cœur du programme du Conseil National de la Résistance, qui a été concrétisé dans le préambule de la Constitution de 1946, (préambule comme vous le savez qui est un des textes de référence de notre Constitution de 1958). C'est là qu'on défend la sécurité sociale, la retraite, les congés payés etc.

C'est du Conseil National de la Résistance que sont nées toutes ces conquêtes sociales, qui se sont traduites dans l'article 1^{er} de notre constitution « la République française est indivisible, démocratique, laïque ET sociale ». Donc le fait que la République française est une république sociale, qui se préoccupe de justice, donc de redistribution sociale, est au cœur de notre identité collective depuis la dernière guerre mondiale. Mais en même temps, on a le droit de critiquer cette politique redistributive. Par exemple les ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire), emblématiques de cette politique redistributive. Alain Savary, qui m'a appelé au ministère (c'est là que je suis arrivé au ministère, en 1983), ministre de l'Éducation nationale de François Mitterrand, avait créé les ZEP en disant : « il faut donner plus à ceux qui ont moins. », voilà le slogan des ZEP, c'est-à-dire redistribuer les moyens etc.

Cette politique a des limites. Ce que je préconise pour lutter contre l'islamisme, c'est la mixité sociale : « Donner plus à ceux qui ont moins » ne veut pas dire les faire vivre dans un contexte plus

mixte, c'est seulement leur donner plus de moyens. Aujourd'hui, un principal de collège qui voit partir ses classes moyennes, et ainsi voit son collège se paupériser, voit aussi ses moyens augmenter. Et donc il n'est pas incité à faire revenir ses classes moyennes, il y perdrait des moyens pour simplifier. C'est cela, l'effet pervers de la politique redistributive. Donc ce que je pense et que je préconise dans mon livre, c'est de modérer ces politiques redistributives pour passer à d'autres politiques, des politiques de mixité sociale. Je prends comme exemple les politiques de la ville, des dizaines de milliards en quelques dizaines d'années ont été redistribués vers ces quartiers défavorisés, mais on n'a pas cherché à y faire revenir les classes moyennes !

On a cherché à donner plus de moyens parce que ces populations-là en avaient moins, le problème c'est que ça produit de l'autarcie, ça produit de l'entre-soi social, de l'entre-soi ethnique, religieux, et on donne du grain à moudre aux communautaristes. La mixité sociale ce n'est pas la redistribution, c'est une autre politique sociale, différente de celle-ci.

K: Une étude des Nations Unies a prouvé que l'essor de l'éducation dans le monde a permis une baisse des conflits interethniques. Ce qui prouve que l'éducation est un facteur essentiel du vivre ensemble. Le savoir est donc une arme considérable pour la paix. Les tensions religieuses sont donc dues en partie à un manque d'éducation. Ne pensez-vous donc pas que renforcer les cours d'éducation religieuse en Histoire et donc donner une connaissance religieuse aux élèves, comme en Allemagne par exemple, sans prosélytisme, permettrait un apaisement des tensions religieuses en France ?

Je pense quelque chose d'un petit peu différent. Certes l'éducation est un moyen de combattre l'identitarisme, le communautarisme et les idéologies totalitaires. Vous savez qu'un mouvement islamiste, très connu : Boko Haram, tire son nom du sabir local pour dire « Book is haram », le livre est interdit, on ne doit pas lire ; et on enlève des lycéennes et des lycéens. C'est un mouvement obscurantiste assumé, donc je pense que oui, ces gens là ont peur de l'éducation, ils sont pour l'endoctrinement et non pour le développement de l'esprit critique. Mais en même temps l'éducation a aussi ses limites, c'est-à-dire que ce n'est pas l'Alpha et l'Oméga de la lutte contre le totalitarisme, ça passe aussi par d'autres canaux politiques, notamment, des alliances etc. Mais l'école est sur la longue durée stratégique, de plusieurs générations, l'école est plus importante que les forces spéciales, l'enseignant est plus stratégique que le militaire ; il faut des militaires, il faut des policiers évidemment pour protéger les gens contre les attentats, il faut aussi protéger les écoles mais ce n'est pas avec ça que l'on va bâtir quelque chose pour l'avenir.

E: Politiquement vous semblez renvoyer gauche et droite dos à dos, les considérer comme également démissionnaires face à la radicalisation. Le gouvernement actuel, et son ministre de l'Éducation, se réclame en gros d'un « ni ni », ni droite ni gauche. La voie médiane est-elle donc la meilleure pour lutter contre la radicalisation ?

Alors vous vous trompez sur le gouvernement actuel, ce n'est pas un gouvernement du « ni ni », c'est le gouvernement du « et et », « ET de droite ET de gauche » disait Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle. Et donc, ce qui est intéressant précisément, c'est qu'en opposition à ses prédécesseurs centristes, je pense à François Bayrou qui était dans le ni-ni, « je suis ni de gauche ni de droite », il a eu l'intelligence de dire « J'assume une partie de l'héritage de gauche et une partie de l'héritage de droite ». Alors c'est un discours politique bien sûr, ensuite on peut analyser ce discours politique à la réalité des faits, bientôt on fera le bilan du quinquennat, on verra en quoi il a

été éventuellement plus de gauche, ou de droite, ou si il a réussi à maintenir cet équilibre, mais il revendique un double héritage. Alors dans ce double héritage il est mieux placé, non pas pour exclure la droite et la gauche, mais pour les rassembler dans une politique d'unité nationale sur un sujet qui dépasse les générations, un sujet qui, comme le défi écologique, se prête particulièrement à des tentatives d'unité nationale.

E: Si l'on interroge ceux qui avaient notre âge dans les années 70-80 (c'est-à-dire nos parents), ils nous disent que les débats sur les religions au sein de l'école et les atteintes à la laïcité n'existaient pratiquement pas. Pourtant aujourd'hui ces débats sont omniprésents, comme en atteste votre essai. Vous en avez brièvement parlé, mais comment l'expliquer ?

Oui en effet. Eh bien on l'explique maintenant, les historiens on fait leur travail, et les autobiographes aussi, pour expliquer ce qui s'est passé. J'ai enseigné en Algérie au début de ma carrière juste après l'indépendance. J'ai enseigné trois ans au lycée de Tiaret, je n'ai jamais eu le moindre problème avec mes élèves pour enseigner, et j'enseignais les mathématiques à des 6^{èmes} et des 5^{èmes}. Entre parenthèses, mes classes avaient 60 élèves, classes de garçons, classes de filles, mais on n'entendait pas une mouche voler, c'était très très calme, parce que si jamais on les envoyait aux surveillants généraux, ils les passaient à tabac, c'était très simple. Donc on évitait de les envoyer, mais parfois on avait les parents sur le dos qui disaient : « mais il faut les frapper, allez-y frappez-les ! ». Donc j'enseignais les mathématiques, et le programme de mathématique de 6^{ème} à l'époque je m'en souviens, incluait l'astronomie. Et mon collègue palestinien qui enseignait la religion, enseignait la conception du système solaire tel qu'elle est dans le Coran, c'est-à-dire la Terre au centre etc. Cela ne posait strictement AUCUNE difficulté à ces élèves. D'un côté il y avait la foi, de l'autre il y avait la science, ils savaient faire la séparation, ils ne posaient pas de questions, il y avait la religion, il y avait la science, ce n'était pas la même chose mais d'un côté ils se rendaient bien compte qu'il y avait une symbolique très forte, ils y croyaient, et de l'autre il y avait les découvertes scientifiques, Kepler etc. Et moi j'ai continué à enseigner et jusque dans les années 90, je peux vous dire, ça n'a jamais posé de problèmes, les musulmans étaient déjà très nombreux dans les établissements scolaires, ces élèves ne posaient aucun problème, ni de contestations d'enseignement ou des règles scolaires, ni d'identités ostensibles.

Et il a fallu la fin des années 80, donc 1989 l'affaire de Creil : « tiens il se passe quelque chose, d'où viennent ces collégiennes qui se voilent et qui sont visiblement militantes. », c'est-à-dire qu'elles veulent imposer ce voile dans l'établissement scolaire. C'était quelque chose qui était relativement incompréhensible à l'époque, parce qu'on ne savait pas ce qu'il y avait dessous, un prédicateur qui arrivait du Maghreb. Et la France n'a rien trouvé de mieux (c'est important sur le plan de l'histoire ce que je vais vous dire), les gouvernants français n'ont rien trouvé de mieux pour résoudre le problème que d'appeler discrètement le roi du Maroc, commandeur des croyants, pour enjoindre à ces familles d'origine marocaine, de faire quitter le voile à leurs enfants. Le roi du Maroc l'a fait, les lycéennes et collégiennes ont obéi, et cet acte est très symbolique parce qu'il marque le début de la démission d'un pouvoir national et laïque, au profit d'un pouvoir étranger et religieux. Ça a été le début de la démission politique sur cette question.

K : Le polémiste Eric ZEMMOUR est plus que jamais présent dans le débat politique. Quel regard portez-vous sur cette omniprésence médiatique et, aussi, sur son analyse de l'Islam, forcément politique et synonyme d'islamisme voire de terrorisme selon lui ?

Il fait partie de ces personnes à l'extrême-droite qui, comme à l'extrême-gauche, c'est là que les deux se rejoignent, confondent volontairement ou non (je pense que lui c'est volontaire, c'est un homme intelligent), qui opèrent un amalgame, destructeur évidemment pour les musulmans, de les confondre avec ce courant politique qui utilise leur religion pour parvenir à ses fins. Pour lui, comme pour les militants « islamo-gauchistes » et un certain nombre de militants d'extrême-gauche, s'attaquer à l'islamisme, courant destructeur pour notre civilisation ainsi que pour les droits de l'Homme, c'est s'attaquer aux musulmans. Non ! Lorsque que je m'en prends à l'islamisme je ne m'en prends absolument pas aux musulmans. Au contraire, je pense que ce sont les premières victimes de l'islamisme, et ils le sont objectivement. Cet amalgame opéré par l'extrême-gauche et l'extrême-droite est d'ailleurs partagé par les islamistes. Les islamistes, dès qu'on s'attaque à eux, disent « vous attaquez les musulmans »... Non, je n'attaque pas les musulmans, je sais faire la distinction entre musulmans et islamistes. Les musulmans sont les premières victimes de l'islamisme : sur les 167000 morts d'attentats islamistes en 40 ans, 91,2 % sont des musulmans

E: Plus intemporellement, vous consacrez dans votre ouvrage quelques pages à la question des menus de cantines scolaires. Pouvez-vous nous en dire plus ? Faut-il plusieurs menus selon les confessions et/ou conviction des élèves ?

Il y a une réglementation sur cette question des cantines scolaires qui est incluse dans une circulaire du Ministère de l'intérieur car aujourd'hui ce sont les collectivités territoriales qui sont responsables de la restauration scolaire et non les établissements ni l'Education nationale, ce sont les mairies pour le Primaire, les Conseils départementaux pour les collèges et les Conseils régionaux pour les lycées. La réglementation, toujours en vigueur, du ministère dit que les menus peuvent être diversifiés, y compris sur des critères religieux, c'est donc possible mais pas obligatoire. J'ajoute que les collectivités sont en droit de percevoir un surcoût, c'est-à-dire faire payer un supplément pour ces menus particuliers s'ils en font, pas forcément à connotation religieuse, ça peut être les végétariens etc. Je suis favorable à l'état du droit sur cette question, je trouve que c'est bien.

K: Sur la question vestimentaire (également abordée dans votre ouvrage), quelle est votre position sur l'affichage de signes clairement identifiables comme religieux ? Accessoirement, êtes-vous favorable au port de l'uniforme ?

Sur le vêtement, la loi de 2004 est assez bien faite je trouve. Elle interdit, pour des raisons que je vais expliciter car elles sont mal comprises des élèves, les signes religieux ostensibles, c'est-à-dire le fait de pouvoir être reconnu par sa religion dans un établissement scolaire. Pourquoi ? Eh bien parce que la Commission Stasi, qui a proposé cette loi en 2003 au Président de la République Chirac, était, à l'origine, lorsqu'elle s'est réunie la première fois, à l'unanimité de ses membres, contre la proposition d'une loi, contre le fait de passer par le pouvoir législatif sur cette question du vêtement. Elle s'est convertie en quelques semaines d'auditions notamment parce que des chefs d'établissement sont venus témoigner de ce qu'il se passait dans leur établissement scolaire. C'est-à-dire du fait que la grande conquête de la laïcité, qui est la garantie par la République de la liberté de conscience (article 1 de la loi de 1905 « la République garantit la liberté de conscience »), n'était pas respectée dans leurs établissements scolaires. Vous aviez un patronyme d'Afrique du nord, vous étiez originaire d'Afrique du nord, essayez de ne pas faire le Ramadan. C'était totalement impossible. Les surveillants trouvaient des reliefs de repas dans les toilettes. Nous avons enquêté

à la même époque que la Commission Stasi donc nous avons vu exactement ce qu'il se faisait. La République garantit la liberté de conscience, un établissement est une partie de la République, elle doit garantir la liberté de conscience, et donc que des élèves ne puissent pas être identifiés par une religion. Même chose pour les fonctionnaires, comment garantir cette fois-ci, avec l'article 2 de la loi de 1905, la neutralité des fonctionnaires devant les religions si le fonctionnaire arbore cette religion ? Evidemment les élèves de cette religion vont se dire « celui-là il est des nôtres ! », il y a des connivences religieuses qui ne demandent qu'à se produire. Je me souviens, lorsque que j'étais sur l'Académie de Lyon, de cette jeune CPE, stagiaire à l'époque, qui est devenue cheffe d'établissement et maintenant proviseure du lycée français de Hanoï, et qui avait un prénom et un nom arabes, maintenant elle a changé de nom, elle s'est mariée avec quelqu'un d'origine française et porte donc un nom de consonnance française. Elle était sans arrêt l'objet de tentatives de connivence de la part d'élèves de la même origine en disant « T'es une sœur, t'es comme nous ! Donc tu vas pas nous punir ! ». Elle avait trouvé le moyen d'imposer le vouvoiement avec ces élèves et tous les élèves pour bien marquer la distance, elle n'était là ni en tant qu'arabe, ni en tant que musulmane, elle était là en tant que CPE. Est-ce que la liberté de conscience est d'avantage garantie aujourd'hui ? Je ne le pense pas parce que ce n'est pas seulement une question de vêtements, ça va beaucoup plus loin. La laïcité et la liberté de conscience doivent toujours être défendues dans les établissements scolaires aujourd'hui, c'est une lutte permanente.

K: Que pensez-vous des politiques voulant interdire le voile à l'université ? Celle-ci étant non obligatoire ne pensez-vous pas que cette mesure dissuadera les femmes musulmanes voilées de s'y rendre et donc de baisser le niveau d'éducation de la communauté musulmane ?

Il se trouve que je vais être auditionné la semaine prochaine par les sénateurs qui vont débattre sur la loi confortant les principes républicains et il s'avère qu'ils me posent exactement cette question. La réponse que je leur ferais et que ne suis pas pour. Autant pour des élèves mineurs, en construction, des écoliers, des lycéens, des collégiens, cette garantie de la liberté de conscience était nécessaire, autant pour des adultes, des étudiants, cette liberté de conscience doit aussi être défendue mais sans doute pas par des règlements intérieurs autoritaires. Les étudiants ont, en principe, des capacités d'auto-organisation pour se défendre contre la propagande ou les contraintes insupportables dont ils seraient l'objet ce qui n'est pas le cas d'un écolier, d'un collégien voir parfois d'un lycéen. Il y a eu l'expérience historique de la Turquie laïque, qui est maintenant défunte, mais qui à l'époque avait interdit le port du voile dans les universités. Il y avait eu des recours devant la Commission Européenne des droits de l'Homme qui avait donné raison aux présidents d'universités turques, appelés recteurs là-bas. Cependant je pense qu'en France c'est une mesure absolument impossible aujourd'hui, ça mettrait le feu aux poudres.

E: En rapport aux solutions que vous présentez, pouvez-vous expliquer plus en détails celles-ci ? C'est-à-dire comment on préserve et développe la mixité sociale dans les établissements et que serai l'exemple d'un bon cours de formations à la laïcité ?

La laïcité ne se transmet pas que pas des cours et des discours, elle se transmet aussi par des actes. Peut être que la première chose à faire est d'instituer la classe comme un espace laïque. C'est-à-dire un lieu où on ne laisse pas le savoir être trié par un prisme religieux. Dire aux élèves « Moi je ferai

le programme, tout le programme. Vous ne m'empêchez pas de faire le programme que vous le vouliez ou non, que votre religion pense que c'est une abomination j'enseignerai la théorie de Darwin, j'enseignerai la contraception, la reproduction humaine ». Ça ne se discute pas. Instituer la laïcité dans la classe. « Ce que vous faites avec votre famille, ce qu'on dit dans la rue, ce que vous lisez sur Internet, c'est une chose, moi ma classe elle est comme ça. » Le savoir c'est le savoir, il ne se discute pas, seulement à un niveau scientifique élevé mais pas au niveau d'élèves et au nom de la religion.

La seconde chose c'est le discours sur la laïcité. Personnellement, je suis un peu seul à prêcher dans ma paroisse, je ne suis pas pour faire un enseignement historique ou philosophique de la laïcité, sauf à un niveau élevé en classe de philosophie par exemple, car l'histoire de la laïcité française est une histoire de conflits permanents. La laïcité a sans cesse été un objet qui a divisé les Français, républicains/monarchistes, gauche/droite etc. Aujourd'hui ce sont encore d'autres divisions. Ce qui peut réconcilier les Français, en revanche, c'est l'Etat de droit. Je suis donc pour une définition juridique de la laïcité. Elle est simple, elle est l'article 1 de la constitution : « La France est une république démocratique laïque ». La République est laïque en France, pas l'Etat. Qu'est-ce que la République ? La res publica, la chose publique, c'est-à-dire l'État, les collectivités publiques, les hôpitaux, l'armée, les établissements scolaires... Tout ce qui est public est laïc. Ça veut dire trois choses, garantir la liberté de conscience, garantir la liberté de culte, il y a peu de républiques de l'autre côté de la Méditerranée qui garantissent la liberté des cultes. Ça veut dire que l'État finance les aumôneries dans les établissements scolaires, dans les prisons, à l'armée, dans les hôpitaux. Les rabbins, les imams, les prêtres, les pasteurs sont rémunérés et recrutés par l'État pour enseigner la religion dans la sphère publique, au nom de la garantie de la liberté de culte. Troisièmement, elle est neutre par rapport aux religions car nous devons considérer les citoyens, peu importe leur religion, à égalité de droits. Cette égalité ne serait pas respectée si le fonctionnaire affichait sa religion. Voilà ce que je dirais dans un cours. Cependant, il y a toujours des problèmes. D'un côté, c'est le principe de laïcité qui s'impose aux fonctionnaires, de l'autre côté, les citoyens, c'est le principe de liberté. Il n'y a pas d'entreprise qui doit être laïque. Il n'y a aucune obligation laïque pour une association, un citoyen, une personne. Dire « Moi je suis laïque » ça n'a aucun sens, partisan éventuellement de la laïcité oui, mais je ne suis pas laïque, je n'ai pas à garantir la liberté de conscience ou de culte en tant que citoyen. Il y a ce qu'on appelle les problèmes frontières, les frictions. Je prends l'exemple d'un lycée qui est support du GRETA, dans l'établissement scolaire il y des élèves soumis à la loi de 2004 sur les signes religieux et des adultes qui viennent suivre des cours et qui n'y sont pas soumis. On voit cohabiter des femmes qui sont voilées et des élèves qui ne peuvent pas l'être. Il y a eu des conflits dans quelques établissements et des citoyens sont allés devant le tribunal administratif et parfois devant la cour d'appel administrative en recours. Aujourd'hui, nous avons une jurisprudence sur cette question, le proviseur sait comment il doit agir. Nous avons résolu un problème qui était nouveau, que nous ne connaissions pas jusqu'alors. Je dis ça aux futurs étudiants en sciences politiques. Il se pose une question extrêmement importante qui va beaucoup plus loin que notre objet, qui est de savoir les relations entre pouvoir judiciaire et pouvoir législatif. On pose une règle nouvelle qui n'a pas été fabriquée ni par le pouvoir exécutif ni par le pouvoir législatif mais par le pouvoir judiciaire et on se pose la question, faut-il avoir recours à la loi ? Faut-il donner de plus en plus de pouvoir aux juges ? Dans un article récent de jurisprudence et de

philosophie judiciaire, j'ai lu que dans tous les domaines le juge avait de plus en plus de pouvoirs, on faisait de plus en plus recours auprès des juges sur des questions qui auparavant auraient été tranchées par le pouvoir exécutif et/ou le pouvoir législatif. On assiste à une défausse de responsabilité politique des pouvoirs exécutif et législatif vers le pouvoir judiciaire sous l'effet d'une évolution de la société, sous l'effet de l'évolution de la conscience citoyenne et de l'individualisme.

K: La famille semble en crise comme jamais, quel regard portez-vous sur son rôle face à la radicalisation islamiste ? L'école n'est-elle pas impuissante si avant elle la famille a démissionné face à ses obligations d'éducation ?

Oui bien sûr, mais c'est difficile parce qu'on s'aperçoit, en particulier aujourd'hui, de cette coupure générationnelle chez les musulmans de France entre les parents, les grands-parents et les enfants beaucoup plus radicaux, beaucoup plus ouverts, perméables aux idées extrémistes que leurs aînés. Et on a vu, très précisément à l'occasion des cérémonies à la mémoire de Samuel Paty dans l'établissement scolaire, des enfants de plus en plus jeunes contester ouvertement, ou affirmer leur proximité avec l'assassin plutôt qu'avec la victime. A tel point qu'une dizaine d'élèves d'école primaire ont été traduits devant le juge pour apologie du terrorisme : un rappel à la loi simplement, évidemment pas plus. Et j'ai lu dans la presse que, évidemment, les familles ont été convoquées, et ces familles n'étaient nullement radicalisées. Et donc la radicalisation des enfants s'était faite en dehors du cadre familial, et ça met en cause une idée reçue de beaucoup d'instituteurs aujourd'hui, qui disent : « Ah ! Ils ne font que répéter ce que disent leurs parents. », un peu pour absoudre en quelque sorte, les élèves qui contestent leurs cours et professent des propos inadmissibles. Pas du tout ! Ils ne font pas que répéter les propos de leurs parents, ils ont un mode de communication des idées extrémistes, islamistes, qui ne passe pas par la structure familiale aujourd'hui, qui passe par internet, par les grands frères, par toute une série de phénomènes que j'ignore parce que AUCUNE recherche n'a jamais porté en France sur ce sujet. Donc on a simplement cette photographie qui est tout à fait étonnante, ça ne passe pas par les parents dans la majorité des cas.

K: Notre laïcité est souvent qualifiée de « laïcité à la française », prônant une absence religieuse contrairement à la « laïcité anglaise ou américaine » par exemple. De plus les autres pays ont du mal à comprendre notre laïcité. Pensez-vous qu'il existe une meilleure laïcité que les autres. « Une laïcité à l'anglaise » est-elle possible en France ?

Vous dites une horreur, « laïcité à l'anglaise » ça n'existe pas, le mot laïque n'existe pas en anglais. Il y a autre chose qui n'est pas la laïcité, celle-ci étant une spécificité française qui n'a été adoptée jadis que par un seul pays, la Turquie et imposée avec d'autres moyens que politiques. Le pouvoir militaire, a imposé la laïcité, la désislamisation de la société par la force pour des raisons purement idéologiques. Les dirigeants Jeunes Turcs étaient des francs-maçons imprégnés d'idées laïques occidentales. Il n'y a eu donc qu'une laïcité française qui s'explique par des raisons purement historiques. Pourquoi la laïcité française ? Parce que les guerres de religion, parce que la Révolution, parce que, lorsque les républicains accèdent au pouvoir, très difficilement en 1880 après dix ans de IIIème République où les monarchistes étaient majoritaires à la Chambre cependant ils étaient divisés entre légitimistes et orléanistes ils n'ont donc pas pu trouver de prétendant.

Lorsque la Chambre est devenue majoritairement républicaine il fallait combattre les monarchistes qui avaient une connivence totale avec l'Eglise, la Droite était à la fois cléricale et monarchiste. Il fallait pour la Gauche combattre la Droite avec des lois qui excluent à la fois le retour à la monarchie et donc l'influence du clergé, notamment sur les filles. Car si « Les hommes font la politique disait Jules Ferry, les femmes font les enfants et donc les petits républicains », la politique de demain. Il fallait donc ouvrir l'enseignement primaire, obligatoire pour les garçons, aux filles et le secondaire, également réservés aux garçons jusque là, aux filles, on a donc créé les lycées de filles. Les programmes n'étaient d'ailleurs pas les mêmes, les filles ne devaient pas apprendre le latin, le grec et la philosophie, les humanités prestigieuses étaient réservés aux garçons. Jusqu'en 1924, elles n'ont pas pu passer le bac, leurs études ne débouchaient pas sur le baccalauréat sauf pour les plus courageuses d'entre elles qui entreprenaient d'apprendre elles-mêmes le latin, la philo et de se présenter au bac parfois avec succès. C'étaient des militantes.

E: Dernière question pour conclure M. Obin, pouvez-vous nous en dire plus sur vos missions aujourd'hui ?

La mission que m'a confiée le ministre le 1^{er} février, c'est de faire des propositions en matière de formation des enseignants à la laïcité et aux valeurs de la République, les enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale. J'ai commencé ma mission d'abord en tentant de faire un bilan de l'existant, et une espèce de photographie de ce qui existe déjà, parce qu'on ne part pas de rien, et puis ensuite dans un deuxième temps j'essayerai de faire des propositions d'amélioration. Voilà, pour vous dire ce qui m'apparaît aujourd'hui, c'est, en matière de laïcité, l'extrême pauvreté de la formation des enseignants du premier degré et des directeurs d'école d'après les chiffres qui me sont communiqués : sur 100 enseignants du premier degré il y en a eu un seul l'an dernier qui a suivi une journée de formation sur ce sujet, donc quand on sait que 40% des atteintes à la laïcité ont lieu dans le premier degré, plus que dans les collèges et plus que dans les lycées, on se dit que les enseignants du premier degré sont sans doute très mal armés pour traiter des contestations qui viennent le plus souvent des parents de ces élèves, donc ils sont assez démunis et sans doute réagissent-ils comme dans le secondaire, par l'autocensure, par le déni, par le fait de ne pas traiter le problème. Il y a sans doute une énorme priorité dans ce domaine en effet.

Merci beaucoup pour toutes ces réponses et pour votre temps.

Intervieweuses : Kahina Djeddi et Elisa Bartrolich (Terminale 3), mercredi 3 mars 2021

Lycée international François 1^{er}, Fontainebleau